



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du jeudi 7 février 2019 à 19h30 en Mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL.

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Claude BLANCHET, Isabelle PALMARINI, Xavier LONG, Noredine FRIH, Véronique GENSUL, Julien BRENIERE, Laurence DESLANDES, Sophie GOURCEAUX, Eric LIONS, Thomas BETH

Membres excusés Stéphanie ROUX pouvoir à Thomas BETH

Membres absents : Henriette COLLET, Claude FABRE, Sonia MARMUGI

Secrétaire de séance : Julien BRENIERE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Projet implantation ferme photovoltaïque (en présence du responsable du projet)
- 2- Plan de financement construction garage services techniques
- 3- Report du transfert de la compétence eau à la CCSP
- 4- Déclassement du domaine public
- 5- Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du jeudi 10 janvier 2019 est voté avec 11 voix pour.

Arrivée Eric Lions 19h40

1- Projet implantation ferme photovoltaïque (en présence du responsable du projet)

La société Voltalia en charge du projet fait une présentation aux membres du conseil municipal.

A la suite de cette présentation les élus décident de prendre plus de temps à la réflexion et de fixer une réunion de travail.

Cette délibération est ajournée.

2- Plan de financement construction garage services techniques

Le maire présente le plan de financement correspondant à la construction d'un garage pour les services techniques. Il est urgent de délibérer afin de déposer le dossier de la DETR (état) avant le 28-02-2019. Le maire précise qu'il va rencontrer une société pour installer des panneaux photovoltaïque sur la toiture du futur bâtiment à la fin du mois de février.

De nombreux échanges ont lieu concernant le projet, que les élus souhaitent voir améliorer, sur au moins trois points :

1. Sur le site d'implantation, qui comporte de nombreux inconvénients : trop excentré par rapport au centre du village ainsi qu'aux grands axes de communication ; impact environnemental fort car il s'agit d'une zone humide ; impact paysager négatif car le site relativement préservé.
→ Certains élus rapportent le travail réalisé en commission bâtiment et les alternatives à étudier, au-delà des seuls terrains appartenant à la commune.
Le Maire s'engage à se rapprocher de l'Etat pour étudier les possibilités de réalisation du projet sur les délaissés de la déviation, qui constituerait une solution bien meilleure.
2. Sur les dimensions du bâtiment et les services accueillis
De nombreux élus souhaitent que soient étudiées en amont les possibilités de concilier le projet avec d'autres besoins recensés sur le territoire (accueils de kinés, pompiers, etc...)

3. Sur l'intégration du bâtiment et son aspect, ou la solution « tout métallique » pourrait être revue pour le rendre plus esthétique.

Le maire explique que le hangar fait 250m² et qu'il sera possible de faire une extension. Pour le moment il attend des devis sur la plomberie et il présente le devis sur la structure. Il précise que cela fait 30 ans que la commune parle de ce projet et qu'il est temps de le réaliser. De plus, la commune et les pompiers de notre village se positionnent depuis plusieurs années afin d'avoir l'ambulance sur notre territoire toute l'année, l'objectif a été atteint, mais pour du fait qu'il n'y avait pas de garage, la commune a été contrainte de refuser l'ambulance cet hiver.

Des élus insistent sur l'intérêt de prendre en compte en amont ces éventuels besoins, plutôt que de devoir trop rapidement réaliser des extensions.

Au vu de ces nombreux problèmes, un élu rappelle qu'il est prématuré de s'engager dans un tel projet.

Afin de prendre date sur la demande de subventions tout en se donnant le temps de rechercher les alternatives possibles il propose de modifier la délibération afin qu'elle fasse référence aux demandes de financement.

Les élus se positionneront ainsi ultérieurement sur le projet au regard des améliorations apportées.

La délibération est ainsi modifiée et adoptée à l'unanimité.

3- Report du transfert de la compétence eau à la CCSP

La commune utilise sa minorité de blocage pour reporter le transfert de la compétence EAU, à la communauté de communes de Serre-Ponçon, au 1er janvier 2026 au lieu du 1er janvier 2020 initialement prévu, comme le permet la loi "Ferrand Fesneau" d'août 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

4- Déclassement du domaine public

Délibération concernant une régularisation à faire au niveau du hameau de St marcellin, la commission voirie réunie le 26/04/2017 avait donné son accord pour cet échange de parcelles entre un habitant et la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

5- Questions diverses

- Le maire fait le point pour l'achat des parcelles vers le cimetière Ste Irénée suite à la délibération du dernier conseil municipal. Deux propriétaires ont donné leur accord et le troisième souhaite faire un échange avec un bout de terrain devant sa maison, il est prêt à acheter la différence si la surface n'est pas la même. Il est prévu que la commission voirie se rende sur place.
- Le Maire informe les conseillers que les locataires de l'ancienne Ecole St Roch sont favorables pour la vente du bien et qu'ils ont un accord de principe d'une banque pour un prêt. Les élus sont d'accords pour finaliser le compromis.
- Le maire de Prunières avait informé la commune qu'il y avait une redevance d'occupation du domaine public à récupérer auprès des deux compagnies Orange et Edf. La secrétaire de mairie s'en est chargé et un rétroactif de plusieurs années a pu être fait.
- Le maire informe le conseil qu'au vu des effectifs des élèves pour la rentrée scolaire 2019-2020, la sixième classe sera sûrement fermée.
- L'association Siandaqui remercie le conseil pour le prêt de la salle des fêtes pour le nouvel an 2018 et renouvelle sa demande pour le nouvel an 2019.
- Une élue explique qu'elle a reçu un courrier d'Enedis au sujet de l'installation prochaine du compteur Linky et demande si la mairie a fait quelque chose. Au précédent conseil les élus avaient refusé la motion proposée par le maire.
- Une élue s'interroge sur le déneigement et se demande pourquoi les routes sont dans cet état une semaine après la chute de neige. Elle précise qu'il en va de la responsabilité de la commune s'il y a un accident. Le maire répond que les services techniques ont beaucoup travaillé, il précise qu'il a également demandé au département de venir retravailler sur la

départementale. Un élu explique que c'est le même problème à chaque fois qu'il y a une grosse chute de neige et que l'épisode est suivi de froid et de pluie.

Un élu demande pourquoi on ne fait pas appel une société privée, il demande au maire s'il a appelé quelqu'un. Le maire répond que les entreprises étaient trop chargées.

Une élue demande quel est le pouvoir de la mairie pour ceux qui n'ont pas mis de barres à neige ou de gouttières. Des courriers ont été envoyés l'année passée à ce sujet.

- Un élu veut faire le point sur la sécurisation du site d'escalade. Suite à la réunion de l'an passé, la commune a reçu le courrier de la FFME se désengageant du site de Roche Rousse. Il faut maintenant décider ce que la commune souhaite faire, les élus sont d'accords pour maintenir le site. La commune peut obtenir des financements pour l'entretien de ce site car il est inscrit au PDESI. Un rendez-vous est pris avec le département à ce sujet et la mairie attend une réponse pour une liste de guide habilité à sécuriser le site. Il est décidé de prendre un arrêté municipal interdisant l'accès en attendant la suite de ces rendez-vous car la commune n'est pas couverte en cas d'accident sur ce site.
- Une élue demande ce qu'a donné la commission de la SAFER au sujet du site de l'UCPA. La décision est prise le vendredi 8 février et le maire n'a pas d'informations à ce sujet.
- Le maire fait part d'un courrier d'un éleveur qui souhaite mettre ses ovins sur la commune.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h32.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

